

Tunis, le 29 mai 2020

Communiqué

La Banque Centrale de Tunisie (BCT) vient de promulguer hier la circulaire relative au refinancement, sous certaines conditions, par la BCT des banques tunisiennes de l'effort de financement des entreprises touchées par la crise du Coronavirus. Cette circulaire, qui s'ajoute au décret n°6-2020 déjà promulgué par le Chef de Gouvernement, dans sa partie mécanismes de garantie de l'Etat, constitueront le socle du financement de l'entreprise durant cette période difficile et ce dans le but d'assurer à la fois le maintien des activités de ces entreprises et surtout de contribuer à leur relance. Le mécanisme de garantie de l'Etat, désormais opérationnel, peut être utilisé par les clients qui peuvent faire, dès à présent, la demande à leurs banques.

Le secteur bancaire qui a, depuis le début de la crise, commencé à accompagner les entreprises ne manquera pas d'augmenter encore plus sa contribution avec les nouveaux textes pour permettre un retour à la normale de ses entreprises-clients et, plus globalement, de l'économie tunisienne. La période qui se profile est une période délicate durant laquelle, il faudra faire preuve d'une flexibilité et d'une célérité dans toutes les phases de traitement des dossiers et surtout dans le processus global (intra et extra banques) de mise en place des concours, de leur refinancement et de leur couverture. Ce n'est qu'ainsi, que les objectifs ciblés par les nouveaux textes peuvent être atteints. Le secteur bancaire, lui, s'engage, comme à l'accoutumée, à faire preuve d'un grand sens de la responsabilité et d'une grande réactivité en cette période cruciale.



LE PRESIDENT
الجمعية المهنية
التونسية للبنوك
و المؤسسات المالية
HABIB BEN HADJ KOUIDER